

1 LAISSER FAIRE ?

On pense souvent que les gouvernements laissent faire et c'est pour cela que des entreprises comme Uber peuvent débarquer. En réalité, en autorisant le régime P2P (Peer to Peer) pour le travail uberisé, le gouvernement a activement aidé à l'implantation d'Uber.

2 LOCATION DE COMPTE

« Au début louer un compte coûtait 50€ la semaine, puis s'est passé à 100€. Pour un an c'était 800€. Une fois, j'ai payé 700€ et après 2 semaines je ne pouvais plus me connecter. Celui qui me louait le profil comprenait pas non plus. Il était aussi sans-papiers et louait ce compte à quelqu'un d'autre,... »

3 CONTRÔLE

« Il y a tellement de nouveaux livreurs qu'ils n'ont plus besoin des sans-papiers. Ils régulent en demandant tout à coup des selfies des livreurs pour comparer avec la photo du compte. Si c'est pas la même, ils te déconnectent. »

4 LOCATION DE VÉLO

« L'entreprise de location de vélo a fait des contrats spécifiques pour les livreurs, ça coûtait le double : 2 fois 150€ par mois. »

Tous les frais des livreurs
et livreuses sont à leur charge
vélo – tenue – gsm – abonnement...

5 CREVAISON

« Les premiers mois, j'ai crevé 2 fois et je n'avais jamais changé de roue.

Quand t'es confronté et que t'as pas le choix, tu le fais. Et t'as intérêt d'aller vite parce que pendant ce temps tu n'es pas payé. »

6 ÉQUIPEMENT

« J'ai plusieurs fois cassé mes téléphones. Je les sur-utilisais et parfois des gouttes de pluie rentraient dedans. »

SALARIAT

matériel payé
par l'entreprise

LIVREURS ET LIVREUSES UBÉRISÉES

tout à leurs frais

7 MAISON DES LIVREURS ET LIVREUSES

« Il faut un espace pour se retrouver,
boire un café. Juste avoir un lieu
pour boire un café après le travail
avec les collègues. Nous, on fait ça
mais dans la rue et en hiver,
il fait trop froid, tu ne peux pas rester. »

8 PAIEMENT À LA COMMANDE

« Quand j'étais payé à l'heure, je respectais le code de la route. J'ai testé de ne pas le respecter : sur 10 heures je faisais 10 commandes en plus, 100€ de plus, c'est énorme ! Être payé à la tâche n'incite pas à le respecter. »

9 BLESSURES

« Si tu te blesses mais que tu peux continuer, tu vas le faire. X s'était cassé l'épaule. Il n'avait pas d'assurance, il a perdu son appartement. Il aurait dû rester un an sans pédaler, et bien au bout de 4 mois, il avait repris les livraisons. »

10 ARGENT GAGNÉ

« Moi, quand je suis tombé coursier, je gagnais 0€ depuis plusieurs mois, j'étais hyper dans la merde.

Le premier salaire que je me suis fait en bossant 35h semaine c'était 500 balles. C'était inadmissible de gagner 500 balles en 4 semaines à 35h mais j'étais hyper content. »

11 STATUT NON-SALARIÉ-E

Travailler sans contrat salarié
c'est ne pas avoir droit :

aux congés payés, aux arrêts maladies,
au chômage, à la pension, aux primes de
licenciement, à la reconnaissance d'accidents
de travail, aux augmentations de salaires
liées à l'ancienneté, etc.

12 DROIT DU TRAVAIL

- **1903** Loi sur les accidents de travail
- **1905** Repos obligatoire le dimanche
- **1923** Assurance pension obligatoire
- **1952** 2 semaines de congés payés
- **1975** 4 semaines de congés payés
- **2001** Semaine de travail de 38h

13 PAS DE BUREAU

Les plateformes comme Uber ou Deliveroo ne prennent pas en compte les besoins essentiels des personnes. Travaillant en rue, iels n'ont aucun lieu pour aller aux toilettes, boire de l'eau, discuter avec un ou une collègue, s'abriter en cas de pluie ...

14 DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

En 2023, le prix d'une course à Bruxelles est de 4,42 € net peu importe la distance à parcourir. Avant, les prix étaient plus élevés et il y avait une prime si la course était loin.

15 SOLITUDE

« Y a des gens qui parfois s'arrêtent pour te demander s'iels peuvent t'aider quand iels voient que t'as un problème. Mais c'est pas souvent parce que chacun court pour ses commandes,... C'est pas facile. »

16 RANKING

En plus de l'insécurité financière, les livreurs et livreuses ont une pression à la notation. En effet, s'ils ont moins de 90/100, ils sont déconnectés de la plateforme et n'ont plus le droit de livrer.

17 PROFIL DES LIVREURS ET LIVREUSES

- **2015-2016** Étudiant·es, revenus complémentaires
- **2017-2019** Habitant·es des quartiers populaires
- **Depuis 2019** Personnes sans-papiers, majoritairement des hommes racisés.

18 MOBILISATIONS (ITALIE - GRÈCE)

En Italie, le lendemain d'une grève organisée dans 31 villes, le travail des coursiers et coursières est requalifié en salariat. Idem en Grèce après que des clients et clientes se soient déconnectées des appli de livraison pour soutenir la lutte.

19 DECONNECTÉ-E / LICENCIÉ-E

Sous statut Uber, le licenciement n'existe pas. Beaucoup de livreurs et de livreuses témoignent d'avoir été déconnectés sans raison de l'application. Du jour au lendemain, leur compte est bloqué et iels ne peuvent plus travailler.

20 GRÈVE BRUXELLOISE

En 2018, les livreurs et livreuses Deliveroo luttent pour rester payé·es à l'heure. Iels organisent des grèves, des manifestations et envahissent même les locaux de Deliveroo. Malheureusement, iels ne gagneront pas et passeront au paiement à la commande.

21 LIBERTÉ POUR QUI ?

Deliveroo, Uber vantent la liberté que le travail ubérisé permet. Mais au final, entre le risque d'avoir peu ou pas de commandes, les temps d'attentes non-payés, les frais de matériel et autres contraintes, c'est surtout les applications qui paraissent libres d'exploiter.

22 SANS-PAPIERS

« Mon 1^{er} essai, c'était horrible. J'avais un petit vélo et c'était l'été. Un pote m'avait prêté son compte pour que je teste. Au rond-point j'ai pas vu le feu rouge. Y avait la police, j'avais peur. Je me suis enfui, ils m'ont attrapé et je suis sorti avec une obligation de quitter le territoire (OQT). »

23 STRESS - FATIGUE

« Le stress d'être 10h, 8h, même 6h par jour sur la route. Être constamment sur la route, toujours en mouvement, à toujours faire attention aux taxis, bus, piétons... T'es toujours en tension parce que tu dois aller plus vite. »

24 PEU DE RECONNAISSANCE

« Parfois les clients, ils ne te parlent pas, ils te regardent en colère alors que t'as rien fait. Parfois, t'as juste besoin d'un sourire parce que t'as fait 6 km pour apporter la commande. Ils la prennent sans même te regarder... ».



LIVREUR LIVREUSE « UBERISÉ-E » SANS PERMIS DE TRAVAIL

- ➔ Payé à la commande
 - Besoin d'aller plus vite
 - Plus de risques d'accident
- ➔ Aucune protection sociale
- ➔ Aucune stabilité à court, moyen ou long terme
- ➔ Stress lié à la notation et au risque d'être arrêté par la police

MAIS

- ➔ Rémunération (même si faible)
- ➔ Pas de patron ni patronne





LIVREUR LIVREUSE « UBERISÉ-E »

- Payé à la commande
 - Besoin d'aller plus vite
 - Plus de risques d'accident
- Aucuns droits du travail
 - Maladie, congé, retraite, chômage, etc.
- Rémunération faible
- Stress lié à la notation

MAIS

- Travail à l'extérieur
- Pas de patron ni patronne
- Relative liberté





LIVREUR LIVREUSE INTÉRIMAIRE

- Contrats salariés courts
 - Peu de sécurité de l'emploi
- Stress du non-renouvellement du contrat
- Sous-salariat
 - Relation de travail précaire, moins de droits sociaux
 - licenciements facilités, syndicats peu présents, pas de congés payés, temps partiels subis
- Structure employeuse peu fiable

MAIS

- Stabilité à court terme
- Travail à l'extérieur
- Contrat salarié





LIVREUR LIVREUSE SALARIÉ-E CDI

- ➔ Contrats longs et sécurisés
 - Stabilité possible
 - Salaire garanti
- ➔ Cotisations sociales
 - droit à toutes les protections sociales du travail
maladie, congés, retraite,
chômage, etc.

MAIS

- ➔ Métier physique fatiguant
- ➔ Travail solitaire
- ➔ Peu de reconnaissance

